



**DECISION N° 2017 – 024 - UM MODIFIANT LA DECISION N° 2016- 534-UM PORTANT SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER**

**Le Président de l'Université de Montpellier,**

*VU le code de l'éducation et notamment son article L.953-6 ;  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;  
VU le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;  
VU le décret n°2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier ;  
VU l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;  
VU la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux commissions paritaires d'établissement d'enseignement supérieur ;  
VU les statuts de l'Université de Montpellier approuvés par délibération de l'assemblée constitutive provisoire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et notamment son article 21 ;  
VU la délibération n°2015-01-06-01 du conseil d'administration portant élection du Président de l'Université de Montpellier ;  
VU la décision n°2015-93-UM du 23 février 2015 portant organisation des opérations électorales en vue de l'élection des représentants des personnels de l'Université de Montpellier à la Commission Paritaire d'Etablissement et notamment son article 1 ;  
VU les opérations électorales, menées à l'issue du scrutin du 28 avril 2015 ;  
VU les procès-verbaux des opérations de vote et de dépouillement.  
VU la décision de n°2016-534-UM portant composition de la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Montpellier  
VU l'arrêté de radiation des cadres pour faire valoir ses droits à la retraite de M. VIOUX André, Enseignant Chercheur à l'Institut Charles Gerhardt à compter du 01 octobre 2016.  
VU la décision de nomination n°2016-836-UM de M. ALI Ahmed-Adam en qualité d'Administrateur provisoire de la FDS.*

**DECIDE**

**Article 1 :** La composition de la commission paritaire d'établissement de l'Université de Montpellier est modifiée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Pour les représentants de l'administration, membres titulaires :

- Monsieur VIOUX André, Enseignant Chercheur à l'Institut Charles Gherardt, est remplacé par Madame LARIONOVA Joulia, Enseignant Chercheur, Directrice du Département Scientifique Chimie.
- Monsieur HALBOUT Gilles, Enseignant Chercheur, Directeur de l'UFR des Sciences est remplacé par Monsieur ALI Ahmed-Adam, Professeur des Universités, Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences.

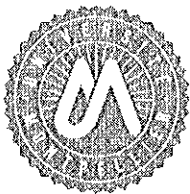
**Article 2 :** La composition de la commission paritaire d'établissement est annexée à la présente décision.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services Adjoint de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Fait à Montpellier le 16 janvier 2017.**

**Le Président de l'Université**

  
**Philippe AUGÉ**



**DECISION N° 2017- 024 -UM PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE  
D'ETABLISSEMENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER**

**Le Président de l'Université de Montpellier,**

*VU le code de l'éducation et notamment son article L.953-6 ;*

*VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*VU le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;*

*VU le décret n°2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier ;*

*VU l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;*

*VU la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux commissions paritaires d'établissement d'enseignement supérieur ;*

*VU les statuts de l'Université de Montpellier approuvés par délibération de l'assemblée constitutive provisoire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et notamment son article 21 ;*

*VU la délibération n°2015-01-06-01 du conseil d'administration portant élection du Président de l'Université de Montpellier ;*

*VU la décision n°2015-93-UM du 23 février 2015 portant organisation des opérations électorales en vue de l'élection des représentants des personnels de l'Université de Montpellier à la Commission Paritaire d'Etablissement et notamment son article 1 ;*

*VU les opérations électorales, menées à l'issue du scrutin du 28 avril 2015 ;*

*VU les procès-verbaux des opérations de vote et de dépouillement ;*

*VU la décision de nomination n°2016-836-UM de M. ALI Ahmed-Adam en qualité d'Administrateur provisoire de la FDS.*

*VU l'arrêté de radiation des cadres pour faire valoir ses droits à la retraite de M. VIOUX André, Enseignant Chercheur à l'Institut Charles Gerhardt à compter du 01 octobre 2016.*

**DECIDE**

**Article 1 :**

La composition de la commission paritaire d'établissement de l'Université de Montpellier est modifiée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**Membres titulaires**

Philippe AUGÉ

Bruno FABRE

Philippe LASHERMES

Charles PINERO

Président

Vice-Président du Conseil d'administration

Directeur Général des Services

Directeur Général des Services Adjoint, chargé des ressources humaines, des affaires budgétaires de la recherche et des partenariats

Directeur des Ressources Humaines

Laurence VIAN  
Ahmed-Adam ALI

Enseignant-chercheur – Directrice de l’UFR Pharmacie  
Enseignant Chercheur - Administrateur  
provisoire de la FDS

Sylvie RAPIOR

Enseignant-chercheur – Responsable de l’équipe de recherche Substances  
naturelles et médiation chimique

Anne-Marie MARTINEZ  
Joulia LARIONOVA

Enseignant-chercheur -Institut de Génétique Humaines  
Enseignant-chercheur – Directrice du DS Chimie

Gilles FRONTIN  
Claude BAGNOL

Enseignant - Directeur adjoint RH de l’IUT de Montpellier  
AENESR–Chargée des systèmes d’information et du numérique -  
Directrice de la DSIN

Barbara MENGUAL

APAE – Responsable administrative de l’UFR Médecine-Nîmes

### Membres suppléants

Marie-Elisabeth ANDRE  
Serge PRAVOSSOUDOVITCH  
Jean-Paul UDAVE  
Marc HERZLICH

Enseignant-Chercheur – Doyen de l’UFR Droit & Science Politique  
Enseignant-Chercheur – Directeur de Polytech  
Enseignant – Directeur de la Faculté d’Education  
Enseignant-chercheur –Institut de mathématiques et de modélisation –  
Directeur du DS MIPS

Denis MOTTET

Enseignant-chercheur – équipe de recherche Neuroplasticité et  
réhabilitation

François ROUSSET

Chercheur – Institut des sciences de l’évolution -Directeur du DS  
B3ESTE

Pascale SAURET

sciences de l’évolution

Directeur Général des Services Adjoint – Chargée de la formation et des  
vies étudiante et institutionnelle

Grégory BOUVIALA  
Alain IBERTI

APAE – Responsable administratif de l’IAE

Philippe HERNANDEZ

IGE - Directeur de la direction de la logistique

Christine BORIES

APAE – Responsable administratif de l’UFR Odontologie

Caterina SERGI

IGR – Directrice de la direction des formations et des enseignements

Pascal MANDELBAUM

AAE – Responsable administrative de l’IUT de Nîmes

IGE – Responsable administratif provisoire de Montpellier Management

## REPRESENTANTS DES PERSONNELS

### Groupe I : ITRF

#### *Catégorie A*

##### **Membres titulaires**

LEPINAY Pascal (SNPTES)  
TANGUY Thierry (SNPTES)

##### **Membres suppléants**

TAILLADES Hubert (SNPTES)  
NEVADO Christophe (SNPTES)

#### *Catégorie B*

##### **Membres titulaires**

BARBER Jean-Michel (SNPTES)  
DELAUZE Daniel (UNSA EDUCATION ITRF BIO)

##### **Membres suppléants**

GIACOPAZZI Christophe (SNPTES)  
HIDALGO Sonia (UNSA EDUCATION ITRF BIO)

#### *Catégorie C*

##### **Membres titulaires**

ORCEL Denis (CGT/SUD EDUCATION)  
EYRAL Josiane (UNSA EDUCATION ITRF BIO)  
ZEMA Nathalie (SNPTES)

##### **Membres suppléants**

JOUSSEAUME Yannick (CGT/SUD EDUCATION)  
POIROT Stéphane (UNSA EDUCATION ITRF BIO)  
DOUCET Myriam (SNPTES)



## Groupe II : AENES

### *Catégorie A*

#### **Membres titulaires**

ROUX Catherine (A&I)  
HERRADA Hélène (A&I)

#### **Membres suppléants**

MOLES Annie (A&I)  
DURAND Christophe (A&I)

### *Catégorie B*

#### **Membres titulaires**

ROUMAJON Annie (A&I)  
ACHARD Frédéric (A&I)

#### **Membres suppléants**

LOPEZ Marie-Thérèse (A&I)  
HUILLET Laëtitia (A&I)

### *Catégorie C*

#### **Membres titulaires**

GAZAN Bernadette (A&I)  
HAMMAR Dalila (A&I)

#### **Membres suppléants**

ROSAZ Véronique (A&I)  
FAUVELET Mélanie (A&I)

**Article 2** : Le Directeur Général des Services Adjoint de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier le 16 janvier 2017

Le Président de l'Université

   
Philippe AUGÉ